



Département du Tarn

Arrondissement : Albi
Commune de Mézens

Canton : Vignobles et bastides

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 10 JUILLET 2024

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 5

votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre,

le 10 juillet à 19 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 05/07/2024

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfán, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, ROUSSEAU Rémi.

Absent et excusé : QUERUEL Grégory.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par PONS-GRÈS Stéfán, DAVANT William par TISSERAND
Jacques, QUERUEL Guillaume par DUCOS Lucie, VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : travaux aux logements communaux : choix des entreprises.
DEL2024_28L'équipe « Logements communaux » fait un point au sujet des divers travaux dans les logements de
Mezens, plusieurs devis ont été reçus, il y a lieu de finaliser le choix des entreprises :**-Appartements RDC et étage côté rue du Presbytère : remplacement des portes d'entrée :**

- Devis de l'entreprise Dim Menuiserie 81800 Rabastens : 1653.23 € H.T. pour une porte

- Devis de l'entreprise MCT Diffusion 81370 Saint-Sulpice : 2244.00 € H.T.

Après délibération et vote, le conseil municipal unanime, par 10 voix pour

-choisit l'entreprise MCT Diffusion pour un montant de 2244.00 € H.T.

**-Appartement au-dessus de l'école : remplacement de trois robinets et la mise en place
d'une hotte**

- Devis de Mr Cartier 81370 Saint-Sulpice : 680.00 € H.T.

- Devis de Mr Rolin 81800 Couffouleux : 682.25 € H.T.

Après délibération et vote, le conseil municipal unanime, par 10 voix pour

-choisit l'entreprise Mr. ROLIN pour un montant de 682.25 € H.T.

**-Appartement RDC du Presbytère : mise en place d'un système anti-humidité :
neutralisation de remontées capillaires :**

-devis de REY assèchement 82200 Moissac : 5915.00 € H.T.

En préalable, il convient d'engager la responsabilité de l'entreprise RONCO qui était intervenue en
2022 sur cet immeuble. L'intervention d'un expert sera nécessaire par l'intermédiaire de l'assurance.
Ce choix de devis est donc reporté à l'unanimité.**Le conseil municipal unanime,**

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents et pièces relatifs à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

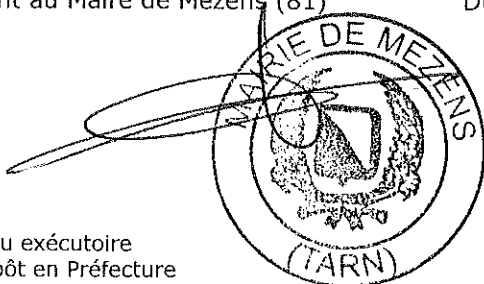
Au registre sont les signatures.

PO/ Stéfán PONS- GRÈS

La secrétaire de séance

1° Adjoint au Maire de Mézens (81)

DUCOS Lucie, 2° Adjointe au Maire de Mézens (81)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn

Arrondissement : Albi
Commune de Mézens

Canton : Vignobles et bastides

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 10 JUILLET 2024

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-quatre,
présents : 5 le 10 juillet à 19 heures 00,
votants : 9 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 05/07/2024

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, ROUSSEAU Rémi.
Absent et excusé : QUERUEL Grégory.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par PONS-GRÈS Stéfan, DAVANT William par TISSERAND Jacques, QUERUEL Guillaume par DUCOS Lucie, VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Rénovation mairie : choix de l'architecte pour étude de faisabilité et demande de subvention auprès du Département DEL2024_29

Dans le cadre du projet de rénovation intérieure du bâtiment de la mairie et après les conseils du CAUE, une étude de faisabilité est envisagée.

Différentes consultations ont été lancées sur les points suivants :

BESOINS:* phase diagnostic (réunion programmatique, visite du site pour prise en compte des besoins et contraintes, relevés des ouvrages existants + plans, mission d'expertise technique sur les ouvrages projetés et prise en compte du diagnostic existant)* phase étude de faisabilité (plan de repérage des interventions, estimations des travaux, note de synthèse concernant le projet, calendrier prévisionnel/phasage des travaux, réunion de présentation x2)* en option : coût honoraires pour éventuelle mission de maîtrise d'œuvre comprenant étapes PRO/ACT + EXE/DET + AOR

Plusieurs offres ont été reçues en mairie :

***Ananda JOLY Architecte DPLG** 9 rue du cèdre - 81800 Couffouleux

Phase Diagnostic - délai de réalisation : 3 semaines 2 280.00 € H.T.

Phase Etude de faisabilité - délai de réalisation : 2 mois 1 860.00 € H.T.

TOTAL 4 140.00 € H.T.**OPTION : Mission de maîtrise d'œuvre avec AT/DP + PRO + ACT + DET + AOR****7% du montant HT travaux****NB : début mission 3 semaines après signature devis (mois d'août ne rentrant pas dans décompte)*****El Paola MASTROLORENZO Architecte DE-HMONP** Le Pré Vert 54 Promenade des Lices - 81800 RABASTENS

Phase Diagnostic 1 500.00 € H.T.

Phase Etude de faisabilité 3 920.00 € H.T.

TOTAL 5 420.00 € H.T.**OPTION : Mission de maîtrise d'œuvre avec APD + PRO + DCE/ACT + VISA/DET + AOR****Entre 150 000 € HT et 200 000 € HT travaux = 8% > 200 000 € HT travaux = 6%****NB : réalisation études dans un délai de 45 jours ouvrés à signature devis (congés annuels du 5 au 23/08/2024)*****RAYNAL ARCHITECTURE** 65 place de la Loubatière - 81370 SAINT-SULPICE

Phase Diagnostic 2 100.00 € H.T.

Phase Etude de faisabilité 2 800.00 € H.T.

TOTAL 4 900.00 € H.T.**OPTION : Mission de maîtrise d'œuvre avec PRO/ACT + EXE+ DET + AOR****10% du montant HT travaux****NB : délai de 3 semaines après acceptation devis**

SYNTHESE :**PROPOSITION LA PLUS AVANTAGEUSE : OFFRE DE BASE & OPTION = Ananda JOLY Architecte DPLG**

* Prestation similaire aux autres candidats

* Délai de réalisation plus long mais discutable

ANALYSE OFFRE DE BASE	MONTANT HT
OFFRE LA PLUS ELEVEE = El Paola MASTROLORENZO Architecte DE-HMONP	5 420.00 €
OFFRE LA PLUS BASSE = Ananda JOLY Architecte DPLG	4 140.00 €
ECART ENTRE LES OFFRES	1 280.00 €

ANALYSE OPTION	% HONORAIRES sur MONTANT TRAVAUX HT
OPTION LA PLUS ELEVEE = RAYNAL ARCHITECTURE	10%
OPTION LA PLUS BASSE = Ananda JOLY Architecte DPLG & El Paola MASTROLORENZO Architecte DE-HMONP	entre 6 et 8 %

Après débat et délibération, le conseil municipal, procède au vote et par :

10 voix Pour0 voix Contre0 Abstention-choisit le Cabinet **Ananda JOLY Architecte DPLG** 9 rue du cèdre - 81800 Couffouleux

-sollicite le concours du Département dans le cadre du FDT- axe 1 mesure 3

-approuve le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévu :

- Département : 70 %

- participation communale : 30% (crédits inscrits au B.P.2024)

-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces relatifs à cette opération,

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

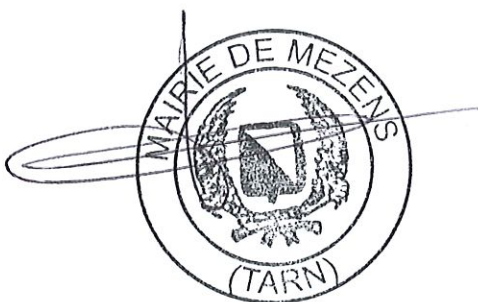
Au registre sont les signatures.

PO/ Stéfan PONS- GRÈS

1° Adjoint au Maire de Mézens (81)

La secrétaire de séance

DUCOS Lucie, 2° Adjointe au Maire de Mézens (81)



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn

Arrondissement : Albi

Canton ID : 081-218101640-20240710-DEL2024_30-DE

Commune de Mézens

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 10 JUILLET 2024

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-quatre,
présents : 5 le 10 juillet à 19 heures 00,
votants : 9 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 05/07/2024

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, ROUSSEAU Rémi.

Absent et excusé : QUERUEL Grégory.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par PONS-GRÈS Stéfan, DAVANT William par TISSERAND Jacques, QUERUEL Guillaume par DUCOS Lucie, VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

OBJET DE LA DELIBERATION : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE DEL2024_30

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Mézens, Tarn, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Mézens, Tarn, sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a délibéré par : 5 voix Pour 0 voix Contre 4 Abstentions ROUSSEAU Rémi, CLAVEROL Stéphanie, QUERUEL Guillaume, VEYRAC Séverine.

- Décide de l'adhésion de la commune de Mézens, Tarn, au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune de Mézens, Tarn.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de Mézens, Tarn.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mézens, Tarn, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilitte le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Mézens, Tarn.

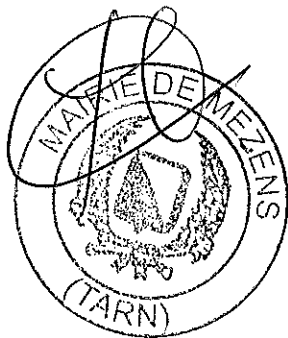
Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND

Maire de Mézens (81)



La secrétaire de séance

Lucie DUCOS
2^o Adjointe au Maire de Mézens



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn

Arrondissement : Albi
Commune de Mézens

Canton : Vignobles et bastides

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 10 JUILLET 2024

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 5

votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre,

le 10 juillet à 19 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 05/07/2024

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfán, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, ROUSSEAU Rémi.
Absent et excusé : QUERUEL Grégory.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par PONS-GRÈS Stéfán, DAVANT William par TISSERAND
Jacques, QUERUEL Guillaume par DUCOS Lucie, VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de
travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de
voirie communale pour les communes adhérentes du groupement
DEL2024_31

Le conseil municipal unanime, décide de reporter le vote de la présente délibération pour le motif suivant :

-Manque d'informations et d'explications sur le réseau voirie de la commune pris en charge ou non par la C.A. Gaillac-Graulhet.

-Le responsable voirie de la C.A. Gaillac-Graulhet sera sollicité afin d'échanger sur le domaine voirie. L'adhésion au groupement de commandes sera réexaminée en septembre.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

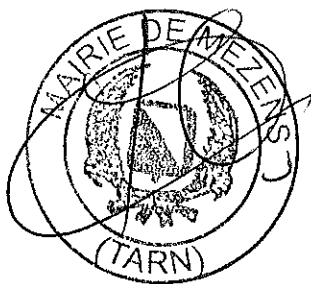
Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND

Maire de Mézens (81)

La secrétaire de séance

DUCOS Lucie, 2° Adjointe au Maire



Département du Tarn

Arrondissement : Albi
Commune de Mézens

Canton : Vignobles et bastides

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 10 JUILLET 2024

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 5

votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre,

le 10 juillet à 19 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 05/07/2024

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, ROUSSEAU Rémi.
Absent et excusé : QUERUEL Grégory.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par PONS-GRÈS Stéfan, DAVANT William par TISSERAND
Jacques, QUERUEL Guillaume par DUCOS Lucie, VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Avenant à la convention de prestation de services
Assainissement Collectif entre la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et la
commune de Mézens

DEL2024_32

Par délibération n° DEL2021_04 en date du 01/03/2021, la commune de Mézens avait conclu une convention de prestation de services avec la C.A. Gaillac-Graulhet organisant la gestion de la compétence assainissement collectif entre la commune et la communauté d'agglomération.

Un avenant s'avère nécessaire afin de prendre en compte le fait que :

- Sur le plan administratif, les communes ne se chargent plus en direct des engagements comptables
- Sur le plan technique, l'agglomération ait récupéré le contrôle des branchements à l'eau et à l'assainissement

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition et charge Monsieur le Maire de la signature de cet avenant à la convention.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND

Maire de Mézens (81)

La secrétaire de séance

DUCOS Lucie, 2° Adjointe au Maire

